

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

F+ Facilement inflammable			Xn - Nocif	X		C - Corrosif		
F - Inflammable			E - Explosif			T - Toxique		
Xi - Irritant			O - Comburant			SC - Sans classement		

Version n° 1.1

Edition 2010

PHYTORUS

11 BD. DE LA GRANDE THUMINE
PARC D'ARIANE, BÂT. B
13090 AIX EN PROVENCE

Téléphone: + 33 (4) 42.52.72.12
Télécopie: + 33 (4) 42.52.68.52

1. Identification du Produit

Désignation commerciale

QUINTIL® 500

Détenteur de l'AMM

Société Financière de Pontarlier 13090 Aix en Provence

Distributeur de la préparation

PHYTORUS SA, F- 13090 AIX -EN-PROVENCE

Service à contacter

Tél. 33(4) 42.52.72.12; Fax.33(4) 42.52.68.52

Types d'utilisation (pour plus de détails se reporter à la fiche technique)

QUINTIL® 500 est un herbicide sélectif : blés tendres d'hiver et orges d'hiver. Applicable aussi bien en prélevée qu'en post-levée. Il agit par absorption racinaire contre les graminées et un certain nombre de dicotylédones.

2. Composition/informations sur les composants

Nom de la substance :	Valeurs	N° CAS / N° EINECS	Symbole (s)	Phrase (s) R
ISOPROTURON	500 g/l	N° CAS [34123-59-6] N° EINECS 251-835-4	Xn N	40-50/53 Substance cancérogène : 3ème catégorie

3. Identification des dangers

Symbole (s)	Xn – Nocif
Phrases relatives aux dangers	R22 : Nocif en cas d'ingestion. R36 : Irritant pour les yeux R40 : Possibilité d'effets irréversibles. Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes

4. Premiers secours.

Premiers soins :

Inhalation	Amener le sujet à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle, assistance ventilatoire, si nécessaire. Faire appel à un médecin et montrer le document.
Contact avec la peau	Laver les zones touchées, à grande eau avec du savon pendant plusieurs minutes. Retirer les vêtements imprégnés immédiatement et les laver avec soin avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Nettoyer avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion	Si il y a eu ingestion, nettoyer la bouche Faire appel à un médecin et montrer le document. Ne pas faire boire et ne pas faire vomir sans avis médical.

Instructions pour le médecin:

Pas d'antidote connu, appliquer un traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone, poudre, mousse.
Dangers spécifiques	En cas d'incendie, la fumée peut contenir des gaz toxiques (oxydes de carbone et d'azote)
Méthodes particulières d'intervention contre l'incendie	Porter un équipement de protection adéquat A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome
Autres recommandations	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles.	Tenir le public éloigné de la zone dangereuse Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou autres cours ou étendue d'eau. Prévenir les autorités, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public Récupérer le maximum de produit. Epancher un absorbant sur le produit, à défaut recouvrir de terre. Dans tous les cas, éviter l'extension de la surface souillée. Collecter l'absorbant (ou la terre), le disposer dans un récipient, étiqueter et faire détruire en centre agréé.
Méthodes de nettoyage	Absorber à l'aide de sciures, sable, le cas échéant avec de la terre. Brosser le support souillé (béton, bitume...) ou collecter la partie superficielle d'un sol souillé. Disposer les déchets ainsi obtenus dans un récipient (fût) étiqueté. Faire détruire par une entreprise agréée.

7. Manipulation et stockage

Stockage	Conserver hors de portée des enfants Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé A protéger du gel et de la chaleur Nomenclature de classement selon ICPE : 1171 / 1172
Durée de stockage	2 ans dans son emballage d'origine
Manipulation	Manipuler le produit uniquement dans une aire bien ventilée Lire attentivement les recommandations portées sur l'étiquette.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Equipement de protection individuelle	
-Protection respiratoire	A utiliser dans un endroit bien ventilé
-Protection des mains	Gants imperméables
-Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection et des bottes appropriés
-Protection des yeux	Lunettes de sécurité
Mesure d'hygiène	Se laver les mains et toute zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail Lavez les vêtements avant réutilisation
Contrôle de l'exposition	ISOPROTURON : AOEL = 0.015 ; DES = 3 mg/kg p.c./j (90 jours, voie orale, chien) ; FS = 200 Délai de retour des travailleurs sur la parcelles : 24 h minimum après traitement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Suspension concentrée aqueuse de couleur beige
Valeur du pH	pH à 1 ù dans l'eau : 7-8 à 20°C
Point d'éclair	Aucun. Suspension Concentrée
Température d'auto inflammation	Ininflammable
Caractéristiques d'explosivité	Non explosif
Densité	+/- 1,080 à 20°C
Viscosité	$\eta_c = 24,2 \text{ mPa}\cdot\text{s}$ $F_c = 18,4 \text{ dynes/cm}^2$
Solubilité	Isoproturon 70mg/l dans l'eau. Très soluble dans méthanol, acétone, dichlorométhane, heptane, xylène soluble dans aromatiques. Peu soluble dans les alcanes.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Isoproturon : $\log P = @ 2,5(\text{pH}7 ; 22^\circ\text{C})$

10. Stabilité et réactivité

Stabilité	Stable pendant deux ans aux conditions normal de températures et de stockage
Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques (oxydes de carbone et d'azote)
Matières à éviter	Eviter les matières fortement basiques, ou fortement acides ou fortement oxydantes.
Conditions à éviter	A protéger du gel et de la chaleur

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	DL50 orale (rat) > 4000mg/kg. DL50 dermale (rat) >2000 mg/kg
Effets locaux	Non irritant pour la peau (lapin), Non irritant pour l'oeil (Lapin).
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau de cobaye
Toxicité chronique	L'Isoproturon : DJA = 0.015 mg/kg/j ; DSE = 3.1 mg/kg p.c./j ; FS = 200
Effets spécifiques.	Effet cancérrogène suspecté – preuves insuffisantes. Effet cancérrogène : Catégorie 3

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Aquatique

Pour la préparation

Poisson : CL50 = 39,6 mg/L

Algue : ErC50 = 0,48 mg/L ; EbC50 = 0,072 mg/L

Pour l'Isoproturon

Poisson : CL50 = 18 mg/L

Invertébrés aquatiques : CE50 = 0,58 mg/L

Algue : EbC50 = 0,01 mg/L

Plante aquatique : EbC50 = 0,031 mg/L

IZNT : 5 mètres

Autres

Pour l'Isoproturon

DL50 orale oiseaux :

Colinus virginianus = 1401 mg/kg.p.c./j

Coturnix coturnix japonica = 4428 mg/kg.p.c./j

DL50 Abeille contact := 200 µg/abeille

DL50 Abeille orale := 195 µg/abeille

Autres

Persistance plein champ : DT 90 plein champs : 34-68 j

Système eau/sédiment : DT50 44-276 jours : DT90 145-237 jours

Adsorption et désorption : Koc min : 36 Koc max : 241

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec les produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Destruction en centre agréé uniquement.

La réutilisation des emballages est interdite.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

3082

Groupe d'emballage

III

Classe ADR/RID

Classe 9

Substance dangereuse du point de vue de l'environnement N.S.A.(Isoproturon)

15. Informations réglementaires

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Réglementation communautaire	Xn – Nocif
Phrases de risques	R22 – Nocif en cas d'ingestion R36 – Irritant pour les yeux R40 – Possibilité d'effets irréversibles. Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.
Danger pour l'environnement	AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	S2 Conserver hors de la portée des enfants. S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20 /21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S36/39 Porter un vêtement de protection appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.